

Fiche de mission : relais défense en bassin d'éducation et de formation

À retrouver en ligne sur education.gouv.fr

Cadre de la mission

Le relais défense en bassin d'éducation et de formation impulse, accompagne et coordonne les actions d'éducation à la défense et à la sécurité globales¹ du bassin d'éducation et de formation. Il est l'intermédiaire entre les établissements scolaires et les instances académiques. Il contribue à la valorisation des projets liés à la culture de défense et au lien armées-Nation. Il assure également le relais des dispositifs, des formations et des partenariats au sein du bassin.

Le relais défense en bassin d'éducation et de formation est désigné par le DASEN, en lien avec le référent du trinôme académique, pour accompagner les relais défense en établissement et contribuer à la diffusion de la culture de défense dans l'académie, en lien avec la feuille de route annuelle du trinôme académique.

Descriptif mission

À l'échelle du bassin, le relais défense en bassin d'éducation et de formation :

- agit en lien avec le référent académique d'éducation à la défense² et les relais défense en établissement du bassin ;
- impulse et met en œuvre la politique académique d'éducation à la défense et à la sécurité globales à l'échelle du bassin ;
- recense et valorise les actions (défense et sécurité globales, lien armées-Nation) menées dans les établissements, en lien avec les chefs d'établissement ;
- recueille les attentes des établissements qu'il transmet au référent du trinôme académique et diffuse les informations relatives à l'éducation à la défense et à la sécurité aux relais défense en établissement ;
- propose et relaie des actions et aide à l'organisation de projets liés à la défense et à la sécurité globales, au lien armées-Nation à l'échelle du bassin ;
- contribue aux actions de formation du trinôme académique ;
- anime le réseau des référents défense en établissement du bassin ;
- accompagne les personnels éducatifs engagés ou souhaitant s'engager dans la réserve ;

¹ En lien avec l'article L 312-12 du Code de l'éducation.

² Aussi appelé référent du trinôme académique.

- recense le nombre d'élèves ayant effectué une période de formation ou d'observation auprès d'une unité militaire ou de sécurité (gendarmerie, police, douane), un organisme institutionnel ou une entreprise de la base industrielle et technologique de défense.

Compétences requises

Savoirs

- Connaître les dispositifs et les enjeux liés à l'éducation à la défense et à la sécurité globales.
- Avoir une vision actualisée des acteurs de la défense et de la sécurité (civile, militaire, économique, culturelle).
- Connaître les acteurs de l'éducation à la défense (académiques, institutionnels, associatifs).

Savoir-faire

- Travailler en réseau à différentes échelles.
- Mobiliser autour des enjeux de défense et sécurité globales.
- Développer des stratégies d'appui au pilotage de la culture de défense et de sécurité.
- Relayer les informations à l'échelle du bassin d'éducation.
- Rendre compte annuellement des actions menées.
- Accompagner les équipes et partenaires dans la conduite de projets.

Savoir-être

- Être à l'écoute, disponible et faire preuve de qualités relationnelles.
- Avoir une appétence pour le travail collaboratif.
- Favoriser les dynamiques partenariales.

Conditions d'accès

Le relais défense en bassin d'éducation et de formation est désigné par le DASEN en concertation avec le référent académique pour l'éducation à la défense, après appel à candidatures. Cette mission s'adresse particulièrement aux personnels de direction, DDFPT, psychologues de l'éducation nationale de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ».